

ACL - ST MARTIN D'URIAGE - TARIFS - ANNEE 2017

Appliqués aux familles résidant à Saint Martin d'Uriage. Ces tarifs tiennent compte de l'aide communale.

CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRES DE LOISIRS		JOURNEE SPECIALE (*)		REPAS
	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE	
- 310	5,66 €	2,83 €	6,66 €	3,83 €	4,10 €
311 - 540	6,85 €	3,43 €	8,15 €	4,73 €	4,50 €
541 - 760	8,35 €	4,18 €	9,95 €	5,78 €	4,70 €
761 - 990	11,35 €	5,68 €	13,25 €	7,58 €	4,90 €
991 - 1220	14,55 €	7,28 €	16,75 €	9,48 €	5,10 €
1221 - 1450	17,00 €	8,50 €	19,50 €	11,00 €	5,30 €
1451 - 1680	19,15 €	9,58 €	21,95 €	12,38 €	5,50 €
1681 - 1800	20,50 €	10,25 €	23,60 €	13,35 €	5,70 €
+ 1800	21,85 €	10,93 €	25,25 €	14,33 €	5,90 €

(*) Une journée spéciale de centres de loisirs est une journée (ou une demi-journée) proposant une activité spécialisée.
Exemple : activités Club aux Petites Maisons, activités Tir à l'arc et Taekwondo au Clos d'Epiès à Gières (les activités Cuisine, Théâtre, Couture et Arts plastiques au Clos d'Espies sont gratuites, mais nécessitent une réservation).

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi après-midi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation / Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Judo d'éveil / Danse
- 450	228,00 €	189,60 €	150,00 €
451 - 1220	248,40 €	206,40 €	165,60 €
1221 - 1800	312,00 €	266,40 €	224,40 €
+ 1800	330,00 €	280,80 €	237,60 €

Tarifs forfaitaires pour les 12 séances du 4^{ème} trimestre 2017.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances d'Automne dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Equitation : 5 séances (du 23/10 au 27/10)	Equitation : 4 séances (du 30/10 au 3/11)
- 450	95,00 €	76,00 €
450 - 1220	103,50 €	82,80 €
1221 - 1800	130,00 €	104,00 €
+ 1800	137,50 €	110,00 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection.

Il n'existe plus de tarifs spécifiques pour les **salariés de La Poste**.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous rapprocher du service social de La Poste

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)

A NOTER : Les règlements par chèques vacances et par CESU sont acceptés.
Les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.